Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_101-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 01/07/2026

Date de la convocation
25/06/2026

L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/06/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 06-26-101

Objet : RENOVATION THERMIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE - APD

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 26 novembre 2025 de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire au cabinet Philippe MISÉRIAUX Architecte, de Châteaubriant, associé au bureau d'études BET EURL LOIRE ÉNERGIE, basé à Abbaretz.
L'estimation des travaux, au stade de l'étude de faisabilité, était de 785 300 € HT.
Le maître d'œuvre vient de faire parvenir en mairie l'Avant-Projet Définitif (APD).
Compte-tenu de problèmes d'infiltrations à traiter dans certaines parois et d'un renforcement nécessaire de la charpente pour l'installation d'une couverture isolante, le montant estimatif du programme au stade APD est de 878 177,86 € HT, divisé en douze lots de travaux, hors maîtrise d'oeuvre et frais annexes.
Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif et le coût prévisionnel du programme de travaux de la rénovation thermique du restaurant scolaire, pour un montant de 878 177,86 € HT ;
- Sollicite des aides financières pour le financement de ce programme auprès de la Communauté Européenne (au titre du

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_101-DE

- LEADER), de l'État (au titre de la DETR-DSIL et du Fonds Vert), du Département du Morbihan (au titre du PST) et de l'ADEME (au titre de la transition écologique des collectivités) ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

